

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°19 DU 12 JANVIER 2010

Secrétaire de mairie :Muriel Trapateau
Secrétaire de séance :Adeline Poulmarch

Début de séance à 20H30

Présents :M le Maire Jean-Louis Vignon , Julien Poupon, Bernard Cornec, Pascale Corre,

Sébastien Gallet , Nathalie Abiven, Annie Moal, Rémi Le berre , René Raud ,Yvon Le Bras , Adeline Poulmarch

Excusés: Hervé Le mens a donné pouvoir à Jean Louis Vignon , Jacques Beauchamp a donné pouvoir à Julien Poupon

En retard : Fanch Dantec

Absent :Yvan Brishoual

M Vignon fait un point sur les conséquences des intempéries. Dans l'ensemble toute la voirie et l'école ont été déneigées. Il remercie particulièrement les employés communaux qui ont été d'une grande efficacité ;ils ont dû adapter leurs outils à cet événement exceptionnel et faire face à un manque de sel .

Le procès verbal N°18 n'appelle aucune correction, il est adopté à l'unanimité :14
Pour

1 Modification du Plan Local d'Urbanisme, le PLU

Sébastien Gallet a présenté les différents objets de cette modification.

Tout d'abord , la mise à jour du règlement écrit par rapport à l'intégration du Plan Local d'Habitat du pays de Landernau Daoulas avec la mise en place d'une servitude de mixité sociale. Concrètement tous les nouveaux projets de lotissement comportant plus de 4 lots devront inclure 20% de logement à caractère social (locatif social ou accession à la propriété).

Puis dans un second temps l'amélioration de la protection du captage avec la mise en place d'Espace boisés classé (EBC) supplémentaires à l'intérieur des périmètres de protection du captage d'eau de Balanec, la mise en place de zones non aedificandi sur les parties non construites de grandes parcelles , le prolongement de la marge de recul de 15m et de l'interdiction d'accès nouveau sur une partie de la zone Uhcpp et Npp sur la partie Nord de la RD 47.

Mais aussi la mise à jour des Orientations d'Aménagement par rapport aux opérations déjà réalisées avec en complément une prise en compte de l'approche environnementale de l'urbanisme notamment dans les zones 1AUhb. Une mise à jour du zonage (construction et aménagements réalisés).

Une mise à jour et correction du rapport de présentation ajusté avec les dernières données statistiques .Enfin la mise au propre de l'annexe « Plan de zonage de l'assainissement collectif du dossier Plu.

Après une enquête publique qui s'est bien déroulée, le commissaire a donné son

accord .

La communauté des communes a pris en charge une partie des frais pour la somme de 3000 €.

La procédure à suivre est la suivante , délibération du Conseil municipal, envoi au préfet pour contrôle de légalité (1 mois) puis publicité par la municipalité dans un journal local .

Alors le PLU devient opposable.

Le Conseil vote à l'unanimité cette modification du PLU .

En annexe le document de référence le plan d'urbanisme
N°11-SAINT-URBAIN-NOTIFICATION_1-5000_-1-.pdf

2.Statuts CCPLD

M Jean Louis Vignon nous fait la lecture des changements réalisés dans le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landernau Daoulas.

Le document dans son entier a été fourni à tous les élus.

A ce projet doivent adhérer les communes de Daoulas ,Dirinon,Hanvec,Irvillac, L'Hopital Camfrout,La Roche Maurice,La Martyre ,la Forest Landerneau, Landerneau,Lanneuffret,Le Trehou,Logonna Daoulas, Loperhet ,Pencran,Ploudiry,Plouedern,Saint Thonan,Saint Divy , Saint Eloy , Saint Urbain, Treflevenez et Trémaouezan.

I Statuts

La communauté des communes a pour objet d'exercer aux lieux et place des communes les compétences suivantes :

- Action économique
- Répurgation, déchèteries
- Transports scolaires
- Piscine
- Service foncier

Pour assurer ces différentes missions , il a été procédé à l'affectation des personnels et des biens lors de la mise en place de la Communauté des Communes .

De manière à pouvoir réaliser l'ensemble des compétences indiquées la communauté des communes décide de pouvoir le cas échéant réaliser des études générales ou particulières, de mettre en place les outils nécessaires, et avant de prendre en compte de nouvelles compétences (comme l'assainissement collectif ou la petite enfance) de mener toutes réflexions et études jugées utiles.

Aménagement de l'espace :

M Jean Louis Vignon commente cette nouvelle idée de constitution de réserve foncière:

ainsi la communauté des communes pourrait être intéressée par les salles de tennis à l'abandon à Lan Rohou dans le but de créer un pôle sportif avec les communes de Dirinon et Landerneau.

Protection et mise en valeur de l'environnement

La communauté des communes a pour mission d'élaborer une charte de l'environnement qui est quasi terminée et le cas échéant un Agenda 21 . Fanch Dantec qui a participé à l'élaboration de cette charte explique que l'agenda 21 n'avait pu être fait de suite car la Communauté des communes n'en avait pas encore les compétences.

Sébastien Gallet pense qu'une fois cette charte ratifiée , l'agenda 21 sera très vite mis en place .

La création et la gestion d'une maison de l'environnement : la communauté des communes va récupérer et aménager à cet effet les locaux de la CPIE de Loperhet .

Politique de l'habitat :

M Jean Louis Vignon développe le point suivant : la réalisation de lotissements d'intérêt communautaire. Il donne pour exemple le rachat à Pencran de l'usine Roland et des terrains avoisinants afin d'aménager une zone économique et d'habitats particuliers.

Politique Culturelle, Sportive et de Loisirs

La réalisation et la gestion de salles de sport de dimension communautaire : il y a sur le pays de Landerneau un projet de création d'une grande salle pouvant recevoir 1500 spectateurs à la fois.

La communauté des communes assume une nouvelle compétence ; la mise en oeuvre d'une politique d'initiation à la musique à l'échelle du territoire communautaire en direction des scolaires.

Assainissement

Fanch dantec demande où en est la prise en charge par la communauté des communes de la mission concernant l'assainissement collectif.

M Jean Louis Vignon répond qu'une étude de faisabilité va être faite . Les élus ont sur ce sujet des avis très partagés. Tout va dépendre de la réforme de la taxe professionnelle et de ses effets ; en 2010 les Communes sont assurées de toucher autant de ressources qu'en 2009 ; la situation est plus incertaine pour la suite.

Centres intercommunaux

Les missions en matière de centre intercommunaux sont limitées et se résument à la participation par le biais de fonds de concours , à la réalisation (acquisition, construction ou réhabilitation) de tout bâtiments permettant d'héberger des activités intercommunales réalisées par l'association d'au moins trois communes .
Commentaire de M Jean Louis Vignon ceci a été décidé dans un souci de ne pas multiplier les investissements mais il trouve pénalisant cette contrainte de 3 communes et souhaiterait une plus grande souplesse de fonctionnement permettant ainsi à deux communes qui le souhaitent de se regrouper sur un même projet.

Autres dispositions

Missions d'assistance aux communes pour compenser le désengagement de l'état , la communauté des communes pourra assister les communes dans les domaines

suivants

-en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des cahiers des charges et le suivi des travaux ,

-en matière d'urbanisme pour l'instruction des différentes demandes relatives au sol.

La communauté des communes va recruter du personnel et créer un service .

II Fonctionnement

M Jean Louis Vignon commente les changements concernant :

Les indemnités de fonctions et remboursement des frais.

Les membres du conseil communautaire peuvent bénéficier d'indemnités de fonction,

de remboursement de frais de mission et de remboursement de frais de déplacement ce qui correspond pour tous les membres du conseil à environ 50€ par mois.

Le rôle du Président.

Il est le chef des services de la communauté de commune et la représente en justice. De plus , il nomme le personnel , passe les marchés, présente le budget et les comptes au conseil communautaire qui a seul qualité pour les voter et les approuver. Il délègue certaines fonctions aux vices -présidents et éventuellement aux autres membres du Bureau communautaire.

M le Maire rappelle qu'il est délégué à la communauté des communes .

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité :14 Pour.

3 Convention ATESAT

M Jean Louis Vignon présente la nouvelle et dernière convention ATESAT qui est une demande d'intervention de la DDEA .

L'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité de l'Aménagement du Territoire (ATESAT) est destinée aux communes qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leur compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat . La commune en bénéficie depuis le 1er janvier 2004 , mais la convention actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2009.

Proposition 2010

Mission de base

376,50 €

- **Voirie**

Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation

Assistance pour l'entretien et la réparation de la voirie , à la programmation des travaux ,

la conduite des études , la passation des marchés et la direction des contrats de travaux.

Assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation.

Assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.

- Aménagement et habitat

Conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.;

Missions complémentaires éventuelles 188,28€

La collectivité peut exprimer les besoins d'assistance particulière sur l'une ou l'autre de ces missions , dans le domaine de la voirie :

assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière soit 18,83€

assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie , soit 18,83€

gestion des tableaux de classement de voirie , soit 18,83€

études et travaux de modernisation dans le respect des seuils, soit 131,79 €

-coût unitaire < 30 000€ HT

-montant cumulé < 90 000€ HT sur l'année

Coût annuel 564,82 €

Le conseil vote à l'unanimité cette nouvelle convention ATESAT :14 Pour

4 Demande de subvention DGE

Une demande de dotation générale d'équipement sera faite pour les travaux sur la voie romaine .

Cette délibération n'engage pas la commune à mettre en oeuvre ce projet .

Les subventions sont cummulables les unes aux autres , possibilité d'obtenir 20 à 50% au maximum (Etat, Conseil général et FAURE).

Le conseil vote à l'unanimité :14 Pour

5 Effacement des réseaux route de Créac'h Balbé

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension , éclairage public et télécommunication Route de Créac'h Balbé, là où vont se développer les lotissements Venelle Blanche et Ty Rhu .

Distance estimée à environ 500m

Tableau d'estimation des dépenses d'effacement de réseau

	Montant HT	Subvention SDEF(40%)	Subvention SIER (25%)	Part Communale (TTC)
Réseau BT	29 230,04	11 692,02	7 307,51	10 230,51
Eclairage public	21 593,92		5 398,48	16 195,44
Télécom	5 580,70			6 674,52
TOTAL	56 404,66			33 100,47

Le financement peut s'établir comme suit:

-Subvention PAMELA ou SDEF

-Syndicat intercommunal d'Electrification de Daoulas.

Coût final pour la collectivité.....33100 ,47 €

Détails de devis Basse tension

Réseau BT	Montant HT	Détails
Travaux aériens	3 315	Mise à la terre du neutre + mesure, dépose poteaux + fils
Travaux souterrains	17 456	Terrassement , réfection chaussée fourniture et pose gaine + film signalisation +cable+coffret+BJ
Conducteurs	3 964	3x150 ² +N(alu),4x35 ² (Alu), téléreport
Etudes	1412	Étude travaux à effectuer , mise à jour plan
Autres	3 283	Ouverture tranchée en agglo (200+13+18)m

Détails devis éclairage public

Eclairage public	Montant HT	Détails
Travaux aériens	601	Mise à la terre
Travaux souterrains	3 405	Terrassement, réfection de chaussée, fourniture et pose gaine + film signalisation + cable
Conducteurs	2 563	5 X 16 ²
Eclairage public	8 839	Fourniture et pose de 7 lanternes +cablage +lampes 100W SHP
Etudes	629	Études travaux à effectuer, mise à jour plans
Autres	5 557	Ouverture tranchées en agglo 32m +7 candélabres

Détails devis Télécom

Télécom	Montant HT	Détails
Travaux terrassement	1531	Terrassement , réfection chaussée, fourniture et pose gaine + film signalisation
Tr France Télécom	3908	Remontées, raccordements
Etude	142	plans

Question de Bernard Cornec: Est ce que la commune récupère l'électricité qu'elle emmène au lotissement ?

On a voté la PVR , la commune fait une avance Il ya eu accord pour une participation mais pas sur l'enfouissement.

Pour l'éclairage on va mettre juste les fourreaux .
 Il y aura une répartition du financement sur deux exercices.
 Intervention de Fanch Dantec: Pour la basse tension il ya création d'un nouveau cable à la charge de la commune
 Réponse :On profite de la tranchée , on paie l'effacement des réseaux.
 Intervention Bernard Cornec :On n'a pas le choix l'alimentation de Ty Rhu est faite en souterrain.

Le Conseil vote à l'unanimité pour le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension . 14 Pour

6 2ieme Station d'épuration Avancement des études

La réunion a été reportée pour cause d'intempéries

Création d'une commission :

Se proposent autour d'Hervé Le Mens chargé du dossier

Bernard Cornec, Sébastien Gallet , Fanch Dantec, René Raud

Cette commission reste ouverte aux personnes absentes si elles le désirent .

7 Questions diverses

Pascal Corre présente :

I La convention pour le regroupement d'assistantes maternelles agréées de St Urbain et des enfants gardés

La municipalité met en place une convention (document fourni à tous les élus) pour le regroupement d'assistantes maternelles agréées et des enfants gardés sur la commune en un lieu commun le mercredi matin dans la salle de motricité de l'école .Une disposition du matériel sportif et des équipements d'éveil stockés dans la petite salle annexe est prévue .

Question de Fanch Dantec : Quel lien existe t'il entre ce regroupement et le RAM (relais du pays de Daoulas)?

Aucun lien . Les budgets sont différents .

Il faut savoir qu'en plus de la RAM , il existe aussi l'association le Jardin d'éveil . C'est une décentralisation au niveau de St Urbain , une expérimentation pour permettre aux assistantes maternelles d'éviter de prendre la voiture et de se rencontrer sur la commune.

II Un 1ier Bilan de fréquentation 2009 de l'ALSH (anciennement CLSH)

Evolution du nombre de journées/enfant pour toutes les communes :+30,2%

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
NB journée/enfant	2857	2761	3778	4474	4769	5517	5814	7569
Evolution		-3,4%	36,8%	18,5%	6,6%	15,7%	5,4%	30,2%

2009 augmentation de la capacité à la demandes des familles
 mise à la disposition de locaux supplémentaires par Loperhet

11 jours d'ouverture en plus
satisfaction des services avec un taux d'encadrement supérieur (3-4 ans, 5-6 ans et 7-12 ans)

Part de St Urbain dans la fréquentation totale

	2008	2009
Nb journée/enfant	557	895
Part de St Urbain	10,69%	12,69%

Evolution du nombre de journée/enfant pour ST Urbain : **+61%**

Année	Journées complètes	½ journées avec repas	½ journées sans repas	TOTAL	Evolution
2009	780	16	99	895	60,68%
2008	492	32	33	557	55,15%
2007	312	3	44	359	

Nombre de familles concernées à St Urbain

	Nombre de familles	Nombre d'enfants	Enfants de - de 6 ans	Enfants de + de 6 ans
2009	44	68	31	37
2008	33	48	20	28
2007	44	62	31	31

Participation de St Urbain

Année	TOTAL en euros	Evolution
2009	5400	19,63%
2008	4514	17,43%
2007	3844	

Inscrit 4600 au budget

Augmentation du coût du Sivuric +1,42€
pour couvrir l'augmentation des tarifs journaliers du ALSH

Remarque d'Adeline Poulmarch:

Beaucoup de parents ne peuvent s'offrir ce service , le coût de la journée est trop élevé.

Coût global de la journée 30€, 15€ à la charge des famille .

III Tour de table

Julien Poupon

La municipalité va envoyer aux associations les formulaires de demandes de subvention .

Un Char sur le thème des jardins de St Urbain (fleurs et légumes)est en préparation pour le carnaval de Landerneau du 10 au 12 Avril .Diverses associations collaborent au projet sous l'égide du Comité d'Animation.

Une subvention exceptionnelle sera allouée.

Nathalie Abiven

La Fête de la St Urbain a été très conviviale.L'animation sera reconduite l'an prochain.

Sivuric:Tous les élus sont invités à le visiter mardi 9 février à 17H30

Possibilité de covoiturage à 17h15 place de la mairie

Calendrier

19 janvier Inauguration du centre Social

25 janvier ateliers Economie d'énergie avec Bruded

30 janvier Café jardin

Prochains Conseils municipaux

mardi 23 février à 20H30 pour les Comptes administratifs

celui du 26 mars est reporté pour cause de Soirée Cabaret .

Fin du Conseil vers 22H30